

## PROGRAMME NATIONAL REHA-HÉRITAGES MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les candidatures seront déposées sur la plateforme <http://programme-reha-heritages.fr/> jusqu'au 14 février 2024.

Les dossiers comprendront deux volets :

- **La fiche candidature complétée**

- **Un dossier organisé en 3 sous-dossiers :**

1. Les études ou les documents de synthèse relatifs aux dimensions : (au format .pdf)
  - urbaines ;
  - architecturales ;
  - techniques ;
  - environnementales, thermiques, énergétiques ;
  - sociales ;
  - économiques...
2. Les plans et éléments graphiques existants (aux formats .pdf ou .jpeg)
  - plan cadastral ;
  - plan masse ;
  - plan de rez-de-chaussée ;
  - plan d'étage courant ;
  - plan de coupe (gabarit, toiture) ;
  - une maquette BIM si elle existe...
3. Des éléments photographiques et/ou vidéo permettant d'appréhender le site :
  - vues aériennes (périmètre, bâtiment(s)...)
  - vues du contexte urbain ;
  - vues d'ensemble du(es) bâtiment(s) ;
  - vues des façades ;
  - vue des logements...

D'une manière générale, les porteurs d'opérations transmettront au PUCA tout document susceptible d'apporter des éléments de connaissance sur le site et les objectifs poursuivis.

► **Les dossiers de candidature peuvent être déposés sur la plateforme**  
<http://programme-reha-heritages.fr/>  
**jusqu'au 14 février 2024**

► **Une copie de la fiche candidature sera adressée au secrétariat du programme**  
[programme-reha@developpement-durable.gouv.fr](mailto:programme-reha@developpement-durable.gouv.fr)